



Situation sanitaire urgente : MHE et FCO

La FDSEA et les JA alertent le Préfet !

Après avoir été impactés à l'automne dernier par la MHE (Maladie Hémorragique Epizootique) et la FCO-8 (Fièvre Catarrhale Ovine, sérotype 8), les éleveurs bovins, ovins et caprins doivent une nouvelle fois affronter la reprise de ces maladies virales. La propagation de ces dernières menace non seulement la santé des cheptels mais également les trésoreries des exploitations.

Les responsables de la FDSEA et des JA Aveyron ont rencontré en fin de journée les services de l'État et le Préfet pour tirer la sonnette d'alarme sur l'urgence sanitaire.

C'est une « course contre la montre » qui est engagée. Sur le terrain, l'inquiétude monte d'un cran avec la progression d'un nouveau sérotype de la FCO, la FCO-3, qui crée un nouveau front depuis début août affectant le nord de la France.

Les cas explosent partout en France (MHE – FCO-3 et FCO-8) tout comme l'incompréhension face au retard des vaccins, aux inégalités de traitement et au manque de visibilité concernant les soutiens publics attendus. Quel que soit le contexte politique, l'urgence de la situation oblige l'État à agir immédiatement afin de stopper l'hémorragie qui impactera de manière irréversible la pérennité de l'élevage sur les territoires !

Des mesures urgentes déjà demandées et toujours attendues

Suite aux manifestations en ce début d'année, la profession agricole avait sollicité l'État pour la mise en œuvre de mesures concrètes et impératives pour soutenir les éleveurs. Le gouvernement avait alors présenté un plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage qui, force est de constater, est resté à l'état de plan.

Les mesures demandées au Préfet par la FDSEA et les JA Aveyron :

- 1- Commandes de vaccins : l'État doit passer des commandes rapidement afin de garantir une mise en œuvre rapide et en quantité suffisante des campagnes de vaccination.
- 2- Financement des vaccins : l'État doit prendre en charge le financement des vaccins contre la FCO et la MHE pour tout le territoire national.
- 3- Conditions de circulation des animaux : l'État doit négocier des conditions aux échanges avec tous les États membres de l'UE et les pays tiers, afin que les animaux puissent circuler librement après désinsectisation et obtention d'un test PCR négatif.
- 4- Indemnisation des pertes : l'État doit garantir l'indemnisation de toutes les pertes subies par les éleveurs.

La FDSEA et les JA Aveyron suivent cette situation de près et restent mobilisés. Ils réaffirment leur engagement auprès des éleveurs et appellent à une mobilisation forte et rapide des pouvoirs publics pour endiguer cette crise sanitaire et économique.

L'État ne doit pas attendre qu'il soit trop tard, la pérennité de l'élevage et de nos filières se jouent maintenant !

Contacts presse :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

Laurent Saint-Affre, référent sur les dossiers sanitaires à la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42

Rémi Agrinier, Secrétaire Général des JA Aveyron - 06 21 64 69 90.

Nathalie Puech, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aveyron (FDSEA 12) est le syndicat agricole majoritaire du département depuis plus de 60 ans. Elle regroupe 4 500 agriculteurs, actifs et retraités, dont elle défend les intérêts sur le plan individuel et collectif. Au service des agriculteurs, la FDSEA offre à ses adhérents les conseils, l'expertise, l'information et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions. La FDSEA œuvre aussi pour faire du monde rural un espace vivant pouvant s'appuyer sur des agriculteurs nombreux, soucieux de pérenniser sur leur territoire une dynamique économique, empreinte de respect des terroirs et de l'environnement.

www.fdsea12.fr

Retrouvez-nous sur :



Le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA 12), regroupe plus de 350 adhérents et représente les intérêts des jeunes agriculteurs du département au sein des différents organismes agricoles locaux et nationaux. Il travaille sur différents dossiers, et tout particulièrement sur l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que sur la promotion des métiers de l'agriculture.

www.ja12.fr

Retrouvez-nous sur :

